

# Ramatuelle

Tarifs parkings municipaux  
plages - saison 2022



ALLER À LA PLAGE GRATUITEMENT



*Moins de voitures, c'est plus de nature !*

## La navette du village à la plage

Oubliez votre voiture, ne cherchez plus de place, on vous transporte !

**Du 15 juin au 15 septembre**, des navettes gratuites circuleront entre le village et les plages.

**100%  
GRATUIT**

**Départ du village, rond-point du mémorial toutes les 20 minutes de 9h à 19h40.**

### CIRCUIT ET ARRETS DE LA NAVETTE



**1** Village

**2** Le Colombier  
(direction plage)

**3** Bonne Terrasse

**4** Les Tournels

**5** Plage de l'Escalet

**6** Les Combes Jauffret

**7** Le Colombier  
(direction village)

**8** Stade Municipal

> Pour suivre la navette en temps réel, téléchargez l'appli Pysae



Apple



Android

# TARIFS SAISON 2022

Pour tous les usagers :  
première ½ heure  
gratuite

Vélos et deux roues  
motorisées  
Gratuité

PMR  
gratuit sous condition  
(voir dernière page)

Usagers justifiant d'une résidence principale à Ramatuelle sous réserve d'une inscription au préalable en mairie  
réduction de 50 % quelle que soit la durée (voir dernière page)

Stationnement gratuit hors saison de novembre à mai.

**Basse saison** : mois de mai et octobre / **Moyenne saison** : mois de juin et septembre

**Haute saison** : mois de juillet et août

Le coût du stationnement est calculé en fonction de votre temps de présence, le tarif à la demi-heure est modulé en fonction des horaires de fréquentation et de la saison, il n'y a plus de forfait.

## Tarifs Pampelonne

Mai et octobre	Avant 11h	de 11h à 12h	de 12h à 17h	Après 17h
	Gratuit	0,25 € la ½ heure	0,50 la ½ heure €	Gratuit

Juin et septembre	Avant 11h	de 11h à 12h	de 12h à 17h	Après 17h
	Gratuit	0,50 € la ½ heure	1€ la ½ heure	Gratuit

Juillet et août	Avant 11h	de 11h à 12h	de 12h à 12h30	de 12h30 à 16h	de 16h à 17h	Après 17h
	Gratuit	0,50 € la ½ heure	1€ la ½ heure	1,50€ la ½ heure	1€ la ½ heure	Gratuit

## Tarifs Escalet

Mai et octobre	avant 11h	de 11h à 12h	de 12h à 16h	de 16h à 17h	après 17h
	Gratuit	0,25 € la ½ heure	0,50 € la ½ heure	0,25 € la ½ heure	Gratuit

Juin et septembre	avant 9h	de 9h à 11h	de 11h à 12h	de 12h à 16h	de 16h à 17h	après 17h
	Gratuit	0,25 € la ½ heure	0,50 € la ½ heure	1€ la ½ heure	0,50€ la ½ heure	Gratuit

Juillet et août	avant 9h	9h à 11h	11h à 12h	12h à 12h30	12h30 à 16h	16h à 17h	après 17h
	Gratuit	0,25 € la ½ heure	0,50€ la ½ heure	1€ la ½ heure	1,50 la ½ heure	0,50 € la ½ heure	Gratuit

# TARIFS RESIDENTS -50%

## PLAGES DE PAMPELONNE ET DE L'ESCALET

### Qui et comment en bénéficier ?

Tout propriétaire ou locataire pouvant attester de sa qualité de résident.

Une seule voiture par logement pourra bénéficier du statut résident.

**Pour attester de sa qualité de résident il faut produire une copie des justificatifs suivants :**

- Formulaire de demande de stationnement résident à télécharger ou à renseigner en mairie si vous venez déposer votre dossier. Télécharger le [Formulaire de demande de stationnement résident](#) le dernier avis de la taxe d'habitation en 2 volet (taxe audiovisuel) disponible sur votre compte [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) le certificat d'immatriculation du véhicule
- PMR : La carte européenne de stationnement (CES) ou la carte à mobilité inclusion – stationnement (CMI-S)

### Ces justificatifs devront être joints à la demande, soit :

- par écrit à l'adresse suivante : Stationnement résident- Hôtel de Ville – 83350 Ramatuelle
  - par courriel à l'adresse suivante : [parkings@mairie-ramatuelle.fr](mailto:parkings@mairie-ramatuelle.fr)

Pour toute information : [parkings@mairie-ramatuelle.fr](mailto:parkings@mairie-ramatuelle.fr) ou 04-98-12-66-66

### Une fois que votre demande est acceptée, comment ça marche ?

#### Parkings publics de Pampelonne

Gratuit jusqu'à 11h et à partir de 17h.

– Caisses automatisées –

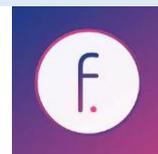
Une carte de stationnement vous sera remise.  
Elle vous servira à badger à la borne d'entrée pour obtenir un ticket à demi-tarif avec lequel vous paierez en sortant.

#### Parking public de l'Escalet

– Horodateurs –

Entrez le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule déclaré puis choisissez la touche « résident »

Par l'application **FlowBird** sur l'App Store et Google Play : vous pouvez ajuster le temps et ajouter du crédit à votre ticket !



#### Personnes à Mobilité réduite

La carte européenne de stationnement (CES) ou la carte à mobilité inclusion – stationnement (CMI-S) doit être visible dans le véhicule.